



# Comment demander sa retraite dans le privé ?

 01/09/2023

## Les démarches pour demander votre retraite du privé

### A quel âge peut-on partir à la retraite ?

Tous les salariés du privé peuvent demander de partir à la retraite à la date de leur choix, à partir du moment où ils ont atteint l'âge légal, c'est-à-dire entre 62 et 64 ans selon l'année de naissance.

A noter que vous ne toucherez pas forcément une retraite à taux plein, cela dépendra de votre durée de cotisation.

### Quand commencer les démarches ?

Il est recommandé de demander sa retraite entre 4 à 6 mois avant la date de départ souhaité, notamment pour fournir les justificatifs nécessaires à votre caisse de retraite.

Pensez également à prévenir votre employeur. Vous pouvez prendre exemple sur ce [modèle de lettre](#).

### Comment demander sa retraite ?

#### Demander sa retraite en ligne

Depuis quelques années, les démarches pour demander sa retraite ont été simplifiées. La demande de retraite se fait désormais de manière unique, via le site [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr). Chaque salarié a la possibilité de créer son compte personnel [en ligne](#) afin d'y demander sa retraite.

Grâce à ce service, **une seule demande est désormais nécessaire pour demander à la fois sa retraite de base mais également sa retraite complémentaire.**

## Demander sa retraite par courrier

Cependant, vous pouvez toujours si vous le préférez, effectuer votre demande de retraite par courrier postal. Dans ce cas, vous devez envoyer à votre **caisse de retraite de base** le [formulaire 51672#05](#) dûment rempli et accompagné des justificatifs qui vous sont demandés.

Vous devez aussi, séparément, faire cette démarche auprès de votre **caisse de retraite complémentaire**, dans les mêmes délais que pour votre retraite de base. Pour cela, vous devez vous rapprocher d'un centre Agirc-Arrco appelé Cicas pour vous procurer le formulaire de demande de départ à la retraite.



## Les documents nécessaires pour demander sa retraite

Que vous demandiez votre retraite en ligne ou par courrier, vous devez fournir les documents suivants :

- Un formulaire de demande de retraite dûment rempli et signé ;
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité, etc. ;
- Un document qui prouve votre nationalité (copie d'acte de naissance avec filiation, livret de famille, etc.) ;
- Une photocopie de votre dernier avis d'imposition ou bien une copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ;
- Un Relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Les bulletins de paie de la dernière année d'activité ou bien une attestation rédigée et signée par l'employeur ;

Selon votre situation personnelle, d'autres documents pourront vous être demandés, tels que :

- Une attestation de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou bien un document qui détaille les Indemnités journalières (IJ) des 2 dernières années ;
- Une attestation des périodes de chômage pour la dernière année fournie par Pôle emploi.

## Les événements qui peuvent impacter votre retraite de salarié du privé

Demander sa retraite se prépare au plus tôt. Avant de la demander, il est important d'anticiper et de bien comprendre les éléments qui peuvent influencer sur votre retraite : comment elle est calculée, à quel âge il est possible de partir... Décryptage des éléments clés à connaître.

### Comment est calculée votre retraite ?

Pour les salariés, elle se compose de deux parties :

- La retraite de base, versée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et calculée sur la base de la moyenne de vos 25 meilleures années de salaire ;
- La retraite complémentaire, calculée grâce à un système de points.

En savoir plus : [Je veux calculer ma pension de retraite, comment faire ?](#)

## Vous avez eu des enfants : qu'est-ce que ça change ?

Le fait d'avoir eu et/ou d'avoir [élevé des enfants](#) a un impact sur le calcul de vos droits à la retraite, pour les mères mais aussi pour les pères. Les enfants peuvent donner droit à des avantages influant sur le nombre de trimestres et/ou le montant de votre pension.

Le fait d'avoir été [parent au foyer](#), de vous être occupé d'un parent ou d'un [enfant handicapé](#), peut également donner droit à des années d'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse.

## Quelles conséquences en cas de handicap ou d'inaptitude ?

Le [handicap](#) peut justifier un départ en retraite anticipé s'il a impacté l'essentiel de votre carrière. Une inaptitude au moment du départ en retraite peut permettre également de percevoir une pension plus élevée, à durée d'assurance égale.

## Les périodes où l'on n'a pas travaillé peuvent-elles compter ?

Dans beaucoup de cas, les périodes non travaillées comptent dans le calcul des droits à la retraite. C'est le cas des périodes de [chômage](#) (indemnisé et/ou non indemnisé), de [service militaire](#), d'[arrêt maladie](#).

Certaines des périodes non travaillées peuvent faire l'objet d'un [rachat de trimestres](#) : périodes d'études, de stages, d'apprentissage, ou trimestres manquants d'années incomplètes.



## À quelles conditions peut-on partir plus tôt à la retraite ?

Il existe plusieurs cas de retraite anticipée : la [retraite anticipée pour carrière longue](#) (si vous avez commencé à travailler avant 20 ans), [la retraite anticipée pour handicap](#), et 2 dispositifs pour les carrières effectuées dans des métiers à risque pour la santé : la [retraite anticipée](#) pour carrière pénible et le [compte pénibilité](#).

## Est-il possible de s'arrêter progressivement ?

Oui. Le dispositif de la [retraite progressive](#) permet de travailler à temps partiel tout en percevant une partie de sa pension de retraite.

Ce dispositif permet de continuer à accumuler de nouveaux droits à la retraite.

## Peut-on continuer à travailler après la retraite tout en percevant sa pension ?

Dans la plupart des cas, oui. Il s'agit d'un dispositif appelé [cumul emploi-retraite](#). Il peut y avoir, suivant votre situation, des conditions de revenu à ne pas dépasser : c'est le cas si vous n'avez pas liquidé votre retraite à taux plein.

Dans le cadre de ce dispositif, vous continuez de cotiser pour la retraite, mais sans accumuler de nouveaux droits.

## Que se passe-t-il si mon conjoint décède ?

Vous avez droit, sous certaines conditions, à la [pension de réversion](#), c'est-à-dire au versement d'une partie de la pension que votre conjoint percevait (s'il était retraité) ou qu'il aurait perçue (s'il était encore en activité). Les règles sont différentes au régime de base et au régime complémentaire.

## Ce qu'il faut retenir : comment demander sa retraite de salarié du privé ?

- **Age minimum légal** de départ à la retraite : entre 62 et 64 ans selon l'année de naissance.
- Vous devez faire votre demande unique en ligne sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr).
- Vous avez toujours la possibilité de demander votre retraite par courrier postal.
- Vous devez transmettre votre dossier au moins 4 mois avant votre départ à la retraite.